

**FranceAgriMer accompagne la filière des bovins vifs à l'export :**  
**Organisation d'un séminaire sur l'offre française en Turquie (12 mai 2016)**

L'interprofession bovine, Interbev, accompagnée d'une délégation de professionnels associant notamment le représentant de la Plateforme France Viande Export, a organisé un séminaire de présentation de l'offre française en bovins vifs en Turquie, à Ankara, le 12 mai.

La Turquie est en effet devenue une destination majeure pour les exportations de brouards français en 2015, suite à la réouverture de ce marché : ainsi, ce pays a constitué la 3<sup>ème</sup> destination des exportations de bovins d'engraissement, après l'Italie (752 000 têtes) et l'Espagne (135 000 têtes), avec 81 000 têtes, bénéficiant en outre d'une bonne valorisation. Ce pays est en effet confronté à une insuffisance structurelle de viande (malgré un développement rapide de sa production) ; il doit recourir à des importations pour répondre aux besoins de sa population et réduire les prix sur le marché national, particulièrement élevés pour le consommateur.

L'épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO), survenue en octobre 2015, a toutefois très fortement freiné les exportations françaises de brouards, notamment sur la Turquie : en effet, ce pays est le seul avec lequel des modalités d'accord n'ont pas encore été trouvées pour une reprise des exportations à l'échelle nationale, malgré de fréquents échanges bilatéraux entre les services vétérinaires.

L'enjeu était donc de présenter aux décideurs turcs (publics (représentants du Ministère de l'agriculture) et privés (importateurs et engraisseurs)) la fiabilité du dispositif français de contrôle sanitaire et l'excellence de l'offre. L'objectif était de rassurer les officiels et les opérateurs turcs sur les conditions d'exportation des animaux au regard du risque de contamination par la FCO, et d'inciter à une réouverture, au vu de ces garanties et des avantages présentés par l'origine française.

L'Ambassade a accueilli ce séminaire, ouvert par l'Ambassadeur de France. FranceAgriMer a réalisé la présentation du dispositif sanitaire. Le président du Comité export d'Interbev a ensuite présenté la filière bovine ; enfin, la responsable export a détaillé les performances des races françaises à viande ou mixtes par rapport à diverses alternatives étrangères.

Ce séminaire a été organisé par le Service économique de l'Ambassade et notamment par le Conseiller agricole en poste à Ankara, ainsi que par le Bureau Business France en Turquie qui s'est notamment chargé d'inviter les acteurs du secteur privé.

Un déjeuner a conclu cette matinée de séminaire au cours duquel la gastronomie française – et la viande de bœuf, en particulier – a été à l'honneur.

L'après-midi, une délégation constituée de représentants du secteur bovin, du Conseiller agricole et de FranceAgriMer a rencontré le Directeur général de l'Office des viandes et du lait de Turquie (*Et Ve Süt Kurumu* - ESK). Cet office gère les appels d'offre pour les contingents d'importation de viande européenne en Turquie ; il vient en outre de se voir confier la mission d'acheter des bovins vifs pour l'engraissement, toujours sur appel d'offres,

une procédure qui soulève de nombreuses questions. La rencontre avait donc pour objet de clarifier les modalités de mise en œuvre de cette procédure.

Les échanges entre les services vétérinaires turcs et français se sont poursuivis lors de l'Assemblée générale de l'OIE, la semaine du 23 mai, pour dégager une solution permettant la reprise des exportations françaises.